

CONCOURS DE PROJETS

Semaine du commerce équitable :

1 - 11 octobre 2025



Copyright: The Desodt

Faites la promotion du commerce équitable et bénéficiez d'un financement de maximum 4.000 € !

La [Semaine du commerce équitable](#) est une campagne annuelle du [Trade for Development Centre](#) (TDC) de l'agence belge de développement Enabel. La campagne a pour objectif de sensibiliser les Belges au commerce équitable, en particulier à l'impact social et environnemental de nos choix de consommation. Cette année, la campagne se déroulera **du 1 au 11 octobre 2025**.

A travers ce concours de projets, nous invitons les communes, les organisations, les associations et les écoles à mettre en place une activité de sensibilisation autour de ces thèmes. Nous voulons donner au plus grand nombre de Belges la possibilité de (mieux) connaître le commerce équitable près de chez eux.

Lisez le règlement et envoyez-nous votre projet avant le 26 mai (23h59) !

Le règlement que vous trouverez ci-dessous précise les types d'organisations pouvant participer au concours et comment introduire un projet. Il explique également à quels critères votre projet doit répondre pour entrer en ligne de compte.

Lisez-le donc attentivement avant d'organiser un brainstorming ! Si vous avez encore des questions après avoir lu le règlement, prenez contact avec Evi Coremans à l'adresse evi.coremans@enabel.be, en mettant tdc@enabel.be en copie.

Envoyez-nous votre dossier par mail **avant le lundi 26 mai (23h59)**. Mettez toutes les chances de votre côté pour bénéficier d'un financement du Trade for Development Centre d'Enabel, allant jusqu'à 4.000€.

Bonne chance et merci de votre participation !

L'équipe du TDC - Enabel

RÈGLEMENT

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux organisations suivantes :

- les associations sans but lucratif ne bénéficiant pas de subsides de la DGD (Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.)
- les écoles et universités
- les entreprises publiques souhaitant faire la promotion du commerce équitable
- les mouvements de jeunesse et maisons de jeunes
- les associations de solidarité internationale ou environnementale¹
- les associations culturelles ou sportives
- les syndicats et associations professionnelles
- les communes et les pouvoirs publics

Point d'attention :

- Les entreprises privées, les entreprises de commerce équitable, toute organisation vendant des produits équitables, y compris donc les Oxfam-Magasins du monde, ne peuvent pas participer au concours. Cependant, les fédérations du secteur du commerce équitable (comme la World Fair Trade Organisation, le Fair Trade Advocacy Office, la Belgian Fair Trade Federation.) peuvent y participer, pour autant que le projet ne se limite pas à la promotion des membres.
- Chaque participant ne peut introduire qu'un seul projet.
- La participation est gratuite.
- Les propositions de projets qui ne seront pas introduites dans le délai requis seront considérées comme non valables. En outre, ne seront prises en considération que les propositions de projets satisfaisant à toutes les conditions du présent règlement.

2. Conditions de participation

- Le projet doit avoir pour objectif de sensibiliser un public défini au commerce équitable ou plus largement sur l'impact environnemental et social de nos choix

¹ Associations ne bénéficiant pas de subsides de la DGD.

de consommation. Il doit se dérouler entre le 1 et le 12 octobre 2025. Le dimanche qui suit la fin de la campagne compte donc également dans le cadre du concours de projets. La Semaine du commerce équitable se déroule du 1 au 11 octobre, mais pour les besoins du concours de projets, le dimanche 12 octobre sera pris en compte.

- Les projets sélectionnés doivent intégrer, dans **toutes leurs communications**, les **logos** de :

- **Enabel** ;



- **La Coopération belge au développement** ;



- **La campagne Semaine du commerce équitable**



- Attention: le logo « Fair Trade on Board » sera conservé, mais il servira principalement à la visibilité sur le terrain. Le matériel de communication portant le logo Fair Trade on Board restera donc disponible et peut être commandé gratuitement auprès du TDC d'Enabel, et ce dans la limite des stocks disponibles : drapeaux, autocollants, jetons de caddies, panneaux promotionnels... Le logo Fair Trade on Board peut également être utilisé sur des supports de communication/promotion internes tels que des cabas, stylos à bille, etc.



Tous les logos sont à télécharger sur [Campagne - Week van de Fair Trade \(semaineducommerceequitable.be\)](https://semaineducommerceequitable.be)

Attention :

- À l'utilisation correcte de nos logos, car l'absence de ces logos sur le matériel de communication et de campagne peut constituer un motif de non-remboursement des frais engagés.

- Le matériel de communication comprend tout type de matériel, y compris le matériel promotionnel tel que les sacs, les bannières, les drapeaux... utilisés à l'occasion de la Semaine du commerce équitable

3. Comment introduire un dossier de projet ?

Veillez nous envoyer votre projet par e-mail !

Téléchargez le formulaire et remplissez-le. Envoyez-nous à la fois une version Word et une version scannée (PDF par exemple), cette dernière devant être signée par un représentant autorisé.

Votre projet doit être envoyé au TDC **au plus tard le lundi 26 mai à 23h59** à evi.coremans@enabel.be avec tdc@enabel.be en copie. Vous recevrez un courriel de confirmation. Si vous ne l'avez pas reçu après une semaine, veuillez nous contacter.

Vous pouvez rédiger votre dossier en français, en néerlandais ou en anglais.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- une description succincte du concept et de l'objectif de votre projet ;
- un programme détaillé ;
- le planning et le timing des différentes étapes de réalisation du projet ;
- une liste des partenariats avec d'autres organisations ;
- le budget total du projet et la part que vous souhaitez obtenir du TDC d'Enabel (il peut s'agir du même montant)
 - merci de détailler le budget en plusieurs lignes.
 - Si le montant demandé ne correspond pas au montant total de votre projet : veuillez préciser clairement quelle partie du budget est demandée au TDC d'Enabel et quelle partie est prise en charge par votre organisation elle-même (ou par des tiers).

4. Critères de sélection

Un jury spécialement constitué à cet effet procédera à l'évaluation des projets sur base des critères suivants :

Pertinence

- Les activités proposées visent-elles à sensibiliser à l'impact environnemental et social de notre consommation ?
- L'aspect commerce équitable est-il suffisamment présent dans les activités proposées ?

Groupe cible

- Le nombre de personnes touchées ;
- La mesure dans laquelle le public ciblé est peu ou pas familiarisé avec le commerce équitable et l'impact de notre consommation ;
- La nature de l'activité est-elle adaptée au public visé ?

Faisabilité du projet

- Le projet est-il réalisable dans le cadre du budget proposé ?
- Le projet est-il réalisable dans les délais prévus ?
- Le nombre de participants/personnes à atteindre est-il réaliste ?

Partenariats : coopération avec des acteurs du commerce équitable et/ou des acteurs actifs sur les thématiques des impacts sociaux et environnementaux de notre mode de consommation.

- Le nombre de partenaires impliqués est-il suffisant pour que le contenu du projet soit significatif ?

Attention portée à l'environnement

- L'environnement et la durabilité font-ils l'objet d'une attention suffisante dans les activités proposées ? (Recyclage, réduction des déchets et des matériaux jetables...)

Remarque : il s'agit d'un concours. Cela signifie que la décision concernant votre projet dépendra des autres projets soumis et du budget total disponible.

4.1. Mettre l'accent sur l'impact écologique et social

L'objectif de votre activité doit donc être de sensibiliser à l'impact écologique et social de nos choix de consommation.

4.1.1. Nouveau : pièce de théâtre sur le cacao pour les 16 ans et plus

Afin de sensibiliser les jeunes à ce sujet, le TDC d'Enabel fait développer une toute nouvelle pièce de théâtre action en 2025 pour un public âgé de plus de 16 ans. La pièce emmènera les jeunes à la découverte du secteur du cacao et de tous ses défis, et visera à les faire réfléchir à l'impact que notre consommation peut avoir.

La pièce sera jouée dans les écoles à partir de novembre 2025, mais dans le cadre du concours de projets de la Semaine du commerce équitable 2025, nous offrons un certain nombre de représentations !

Dans un futur pas si lointain, où le chocolat est devenu un produit de luxe aussi rare que l'or, trois adolescents—Emilio, Nelson et Lucia—découvrent un mystérieux sac rempli de tablettes de chocolat dans une ruelle. D'abord excités par leur trouvaille, ils réalisent vite que ce trésor soulève bien des questions : d'où vient-il ? Et surtout, que faire de ce butin inestimable ?

Alors qu'ils goûtent pour la première fois ce produit précieux, leurs sens s'éveillent et les amènent à mener une enquête qui les projettera à l'autre bout du monde, en Côte d'Ivoire, là où cette histoire commence. Ils vont remonter la filière du cacao : les plantations qui grignotent la forêt, les enfants qui travaillent sous un soleil brûlant, les agriculteurs sous-payés qui peinent à survivre pendant que les multinationales engrangent d'immenses bénéfices.

Tirillés entre l'envie de tout garder pour eux et la responsabilité d'agir, les trois adolescents se lancent dans une quête surprenante : découvrir la provenance du chocolat qu'ils ont entre leurs mains et le trajet qu'il fait pour arriver jusque dans nos rayons. Mais face à un marché aux mains de grosses entreprises, comment lutter ? Doivent-ils revendre leur trésor et tout garder ? Le partager ? Le détruire ?

À travers une aventure drôle et mordante, cette pièce interroge notre rapport à la consommation, au commerce équitable et aux enjeux liés à la mondialisation.

La pièce durera environ 50 minutes, après quoi un temps de débat sera prévu, un moment où les jeunes pourront poser des questions, échanger leurs idées, leurs réflexions....

Comment tenter sa chance ?

- La pièce ne doit pas être la seule activité substantielle de votre projet, qui doit en comporter d'autres, comme par exemple une série de leçons sur le commerce équitable et l'impact de nos modes de consommation, un atelier ou un débat... La pièce servant alors de support à un parcours pédagogique ou de sensibilisation plus large.
 - Attention: la pièce porte sur le cacao, mais cela ne signifie pas que

l'ensemble de votre projet doit concerner exclusivement cette thématique. Toutefois, l'ensemble de vos activités doit aborder suffisamment le thème du commerce équitable et de l'impact de notre consommation.

- Votre projet doit concerner un nombre suffisant de jeunes (16+). Après tout, c'est le public auquel la pièce s'adresse.
- Tout comme l'ensemble des activités de votre projet, la représentation théâtrale doit avoir lieu pendant la Semaine du commerce équitable (du 1er au 12 octobre).
- Enfin, vous devez être en mesure de répondre aux exigences techniques (salle, lumière, son) de la compagnie théâtrale. Vous trouverez un aperçu de ces exigences dans le formulaire de participation.

Vous êtes intéressé(e) ?

Remplissez la partie supplémentaire du formulaire de participation.

Le jury examinera toutes les candidatures et sélectionnera les six (trois dans chaque langue : NL et FR) qui répondent le mieux aux critères demandés, tant en ce qui concerne le contenu du reste de vos activités que le groupe cible.

Les gagnants seront informés et une date précise de représentation sera fixée en concertation avec Enabel et la compagnie théâtrale.

Attention

- La représentation gratuite que vous pouvez gagner s'ajoute aux autres activités pour lesquelles vous pouvez recevoir un financement de maximum 4 000 euros.
- Les prestations des acteurs, du metteur en scène et les frais de transport de ces derniers seront directement payés par Enabel à la compagnie théâtrale.
- Vous devez prendre en charge tous les frais supplémentaires (par exemple, la location d'une salle, l'éclairage, le son, etc.), qui peuvent faire partie intégrante du projet soumis.

La pièce de théâtre ne fait pas partie de votre projet ? Pas de problème !

Le spectacle gratuit ne vous intéresse pas parce qu'il ne correspond pas à votre projet ou parce que vous ne ciblez pas un public jeune ? Ne vous inquiétez pas : cela n'affecte en rien les chances que votre proposition de projet soit retenue !

4.1.2. Pourquoi se concentrer sur l'impact social et environnemental de notre consommation ?

Depuis de nombreuses années, nous sommes informés de l'impact négatif de nos habitudes de consommation sur les personnes et l'environnement.

Il suffit de penser à l'attention portée aux conditions de travail dans le secteur textile après la catastrophe du Rana Plaza ou aux reportages sur la montagne de déchets provoquée par les vêtements retournés achetés en ligne.

Le prix que les producteurs reçoivent pour leurs matières premières au début de la chaîne est souvent trop bas. Si l'on prend l'exemple du secteur du cacao, on constate que le revenu réel des cultivateurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana - les pays où la majeure partie du cacao est produite - est souvent inférieur au revenu de subsistance. Par conséquent, les enfants sont contraints de travailler dans les plantations. Les producteurs n'ont pas accès à la sécurité sociale, ce qui les prive d'un filet de sécurité. Si les récoltes sont décevantes en raison du réchauffement climatique, les producteurs de cacao déboiseront pour tenter de compenser la baisse de leurs revenus.

Les chiffres de la déforestation sont hallucinants : selon les Nations unies, 420 millions d'hectares de forêts ont disparu entre 1990 et 2020, soit une superficie supérieure à celle de l'Union européenne ! L'UE, qui est d'ailleurs elle-même responsable de 16 % de la déforestation mondiale, lutte contre ce phénomène. Soja, café, cacao, bois, huile de palme, viande et caoutchouc : si ces produits ont récemment causé la déforestation, ils ne pourront plus entrer sur le marché européen à partir de fin 2025.

En tant que consommateurs, nous pensons qu'il faut consommer de manière plus responsable. C'est ce qui ressort des différents baromètres et sondages d'opinion que le TDC a commandés au fil des ans. Lorsqu'on leur demande ce qu'ils entendent par-là, les Belges mettent principalement en avant des initiatives écologiques telles que recycler, réutiliser et réparer davantage, acheter des produits saisonniers, acheter des produits

locaux et issus des circuits courts, utiliser moins d'emballages et produire moins de déchets.

Pendant la Semaine du commerce équitable, nous voulons sensibiliser les gens au fait que nos choix de consommation ont des conséquences sociales et environnementales et leur faire découvrir des alternatives telles que le commerce équitable.

4.1.3 Contacts / partenaires

Vous êtes à la recherche du contenu adéquat pour votre activité ? Vous trouverez ci-dessous des informations complémentaires et quelques organisations qui peuvent vous aider dans cette démarche. Nous encourageons vivement les partenariats dans le cadre de ce projet de concours.

Communes du commerce équitable

Les Communes du commerce équitable est une campagne qui soutient les collectivités locales et leurs habitants pour qu'ils obtiennent et conservent le titre de "Commune équitable". Ces communes s'engagent à soutenir le commerce équitable, un commerce qui respecte les personnes et la planète.

Lien : www.cdce.be

Contact : Caroline Laroye - caroline.laroye@mdmoxfam.be

Oxfam-Magasins du monde

Lien : [Accueil | Oxfam-Magasins du monde \(oxfammagasinsdumonde.be\)](http://Accueil | Oxfam-Magasins du monde (oxfammagasinsdumonde.be))

WWF

Depuis sa création en 1966, le WWF-Belgique est l'une des premières organisations de protection de l'environnement de notre pays.

[Le WWF-Belgique, pour la biodiversité en danger](#)

Contact : supporters@wwf.be

Fairtrade Belgium :

www.fairtradebelgium.be

Contact : **Koen Van Troos** - koen@fairtradebelgium.be

BFTF

www.bftf.be et www.ftsu.be

Contact : info@bftf.be

4.1.4. Informations utiles

Le Trade for Development Centre d'Enabel recueille et publie de nombreuses informations sur la consommation responsable sur son site web www.tdc-enabel.be.

Actualité

- [L'Union européenne veut lutter contre la déforestation importée](#)
- [Le RDUE reporté mais non vidé de sa substance](#)
- [L'UE Franchit un Cap Décisif dans la Lutte contre le Travail Forcé](#)
- [La fusion des réglementations CSRD, CS3D et Taxonomie de l'UE : une réforme à hauts risques](#)

Dossiers

- [Le commerce équitable contribue à une société plus sociale et plus écologique](#)
- [Commerce équitable et économie circulaire](#) : Commerce équitable et économie circulaire, un duo gagnant pour l'avenir ? - Trade for Development Centre (tdc-enabel.be)
- [Commerce équitable et climat](#) : Commerce équitable et climat - Semaine du commerce équitable
- [Commerce équitable et environnement](#) : Commerce équitable et environnement - Semaine du commerce équitable

Entretiens avec des initiatives innovantes

En outre, le TDC interview des entreprises pour mettre en évidence leurs innovations et bonnes pratiques en matière de durabilité et de travail décent. Vous pouvez consulter les entretiens sur www.tdc-enabel.be > 'actualités et publications'. Voici quelques exemples.

- [Ethiquable défend un commerce équitable, vraiment équitable](#)
- [« Pour faire bouger les lignes dans le cacao, il faut avoir un impact en Afrique »](#)
- [Virunga Origins : durable, éthique et 100% 'made in Congo'](#)
- [Chocolatoa, plus qu'un fabricant de chocolat](#)
- [Du chocolat Colruyt qui offre un boni aux cacaoculteurs](#)

Baromètres et enquêtes d'opinion

Tous les deux ans, le TDC d'Enabel publie le baromètre du commerce équitable, qui a pour

objectif de sonder la notoriété du commerce équitable en Belgique, ainsi que l'opinion, l'attitude et le comportement des Belges en la matière. Ces informations peuvent vous aider à développer le contenu de votre projet.

- [Baromètre du Commerce équitable 2024](#)
- [Sondage d'opinion sur la consommation responsable 2023 : Enquête sur la consommation responsable 2023](#)
- [Enquête d'opinion sur la consommation responsable 2021 - Trade for Development Centre \(tdc-enabel.be\)](#)

4.2. Laissez-vous inspirer

Vous pouvez adapter complètement la manière dont vous sensibilisez votre public à l'aide d'un jeu, d'un débat, d'un atelier=, etc.

Le concours de projets existe depuis plusieurs années et de nombreuses activités intéressantes ont vu le jour. Vous pouvez vous inspirer du contenu de [notre page YouTube](#) et n'hésitez pas à faire un tour sur notre site web www.semaineducommerceequitable.be dans la rubrique « Actualités ». Nous y avons présenté un certain nombre d'activités.

4.3. Points d'attention

- **Faites preuve d'originalité !**

Les activités originales ont davantage de chance d'atteindre un public nouveau ou plus large.

- **Osez le renouveau !**

Votre projet n'a pas été retenu par le passé ? N'hésitez pas à retenter votre chance cette année, et innovez ! Vous pouvez vous associer à une nouvelle organisation ou changer d'orientation.

- **Soyez le plus concret possible, également dans votre budget**

Expliquez clairement en quoi consiste votre projet. Décrivez concrètement les activités et budgétisez-les de manière claire. Le jury doit avoir une idée précise du ou des postes budgétaire(s) pour lesquels vous demandez une contribution d'Enabel, ainsi que de la contribution de votre organisation (en propre ou via des tiers). De cette façon, le jury pourra évaluer correctement votre projet.

5. Financement

Un projet peut être financé par le TDC d'Enabel pour un montant maximum de 4.000 euros (TVA incluse). Le budget total de votre projet peut évidemment être plus élevé.

Mentionnez clairement dans votre dossier :

- Les postes pour lesquels vous demandez un financement du TDC d'Enabel (p.ex. location de salle, animateurs...);
- Le montant total par poste budgétaire : la partie que vous demandez au TDC d'Enabel et la partie financée par votre organisation ou par des tiers.

Les coûts suivants ne seront PAS remboursés :

- L'acquisition de **biens non consommables non exclusivement destinés au projet soumis**.
 - Il peut s'agir de gros matériel (caméra, ordinateur, vidéo...), mais aussi de petit matériel (jeux, livres, matériel de bureau, matériel de cuisine, bannière promotionnelle avec le logo de l'organisation, etc.).

CONSEIL : il existe de nombreux équipements que vous pouvez louer (par exemple auprès du service de la jeunesse ou de la commune). Il peut s'agir de matériel de jeu, de signalisation, de tables, de chaises, de couverts, etc.

- **Les frais couverts par l'organisation dans le cadre de ses activités quotidiennes.**

Quelques exemples à titre de clarification :

- Un établissement scolaire ne peut pas répercuter les frais de personnel ou les **frais de matériel pédagogique** pour traiter du commerce équitable dans ses cours.
- Une municipalité, une organisation... qui crée ou publie du **matériel de communication et de promotion** pour promouvoir son organisation et/ou ses activités ne peut pas répercuter ces coûts sur Enabel.
 - Seul le matériel de communication spécifique à l'activité peut être facturé. Par exemple, les drapeaux, les autocollants, les totebags...

de l'organisation elle-même ou d'une organisation partenaire ne peuvent pas nous être répercutés.

- **CONSEIL:** Le TDC d'Enabel dispose d'un grand nombre de matériel gratuit. Veuillez donc à consulter d'abord la liste du matériel offert.
- **Le matériel promotionnel acheté auprès de "Communes équitables" ne sera pas remboursé par le TDC d'Enabel.**
- Remarque : si vous soumettez des frais de personnel et que ceux-ci sont approuvés lors de la sélection de votre projet, veuillez vous assurer qu'une pièce justificative correcte peut être présentée (fiche de paie, etc.).

- Le coût des « **prix** » ou « **récompenses** » décernés aux participants et/ou animateurs, orateurs...
- **Les gestes commerciaux** tels que : bons de réduction ou de valeur à faire valoir ou à échanger dans des commerces (locaux), dans les Magasins du monde-Oxfam...
- Le montant total des **achats d'aliments et de boissons (équitables) pour les participants : un maximum de 50 %** de ce montant peut être demandé au TDC d'Enabel. L'achat de boissons alcoolisées ou de produits dérivés n'est pas éligible au financement d'Enabel.
- **Les frais encourus avant la date de notification par le TDC d'Enabel de la sélection de votre projet**

ATTENTION

- La pièce qui peut être gagnée ne fait pas partie du financement, mais vient s'y ajouter. Nous entendons par là uniquement le coût de la compagnie théâtrale. Si votre organisation doit engager des frais supplémentaires pour organiser la pièce, elle doit les prendre en charge elle-même ou ils doivent faire partie du financement qui peut être demandé à Enabel dans le cadre du présent concours du projet.

6. Annonce des résultats

Dans le courant de la semaine du 9 juin, nous vous informerons par email de la sélection ou non de votre projet et du montant qui vous est éventuellement alloué. La

date d'envoi de ce courriel vaudra comme date à partir de laquelle les frais peuvent être facturés au TDC d'Enabel. Toute pièce justificative antérieure à cette date ne sera donc pas prise en compte.

Chaque organisation recevra une lettre signée du TDC d'Enabel qui confirmera la non-sélection ou la sélection de son projet et, dans ce dernier cas, les conditions de facturation et d'utilisation des logos... Il n'est pas nécessaire de nous la retourner signée.

L'introduction du projet signé vaut comme acceptation par votre organisation du règlement du présent concours de projets.

De plus, votre organisation s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour exécuter le projet proposé (ou la partie approuvée de ce projet) durant la Semaine du commerce équitable 2025. Si des circonstances vous obligent à modifier des activités de votre projet, **vous devrez faire valider cette modification, via l'envoi d'un email à Evi Coremans (evi.coremans@enabel.be) avec le tdc@enabel.be en copie, avant le début des activités.**
- Utiliser les logos suivants dans toutes les communications et promotions autour de votre projets (voir plus haut) :
 - Enabel
 - la Coopération belge au développement
 - Le logo de la campagne Semaine du commerce équitable

Attention : le non-respect de cette condition peut constituer un motif de non-acceptation de facture par le TDC d'Enabel.

7. Dépôt d'une plainte

Lorsqu'un demandeur s'estime lésé par une erreur ou une irrégularité prétendument commise au cours d'une procédure d'attribution, ou considère que la procédure a été invalidée par un acte de mauvaise gestion, il peut introduire une réclamation auprès de l'autorité contractante.

Dans ce cas, la plainte est adressée à la personne qui a pris la décision contestée. Cette

dernière s'efforcera d'examiner la plainte et d'y répondre dans un délai de 15 jours ouvrables. Si le plaignant estime que la réponse n'est pas satisfaisante, il peut également contacter le directeur des opérations concerné au siège, par l'intermédiaire de la boîte aux lettres complaints@enabel.be. Voir [Gestion des plaintes - Enabel](#).

8. Facturation

Votre projet a-t-il été sélectionné ? Vous recevrez dans ce cas, à l'issue de la Semaine du commerce équitable, un email contenant deux templates : un premier pour le rapport narratif (le compte rendu et l'évaluation de votre projet) + un second pour le rapport financier.

Veillez remplir ces deux formulaires et les renvoyer, accompagnés d'un scan de toutes les pièces justificatives, à l'adresse tdc@enabel.be (avec evi.coremans@enabel.be en copie) avant la date communiquée dans le mail (mentionnée également dans les conditions).

Nous vous enverrons un email de confirmation précisant le montant que vous pouvez facturer à Enabel. Vous trouverez également dans le mail un numéro de commande à indiquer absolument sur la facture à nous adresser. Celle-ci doit nous parvenir par mail. **Veillez à bien la libeller au nom d'Enabel (et pas du Trade for Development Centre).**

- Des justificatifs (scans) doivent être fournis pour tous les frais facturés au TDC d'Enabel. Il peut donc s'agir de factures, de reçus, de fiches de paie...
 - Attention : lorsqu'il s'agit d'aliments et de boissons, des pièces justificatives doivent nous être fournies pour la totalité des denrées alimentaires, pour nous permettre de vérifier que seule la moitié du montant est financée par Enabel.

Deux modes de financement sont possibles :

- paiement de la moitié du montant avant l'événement/activité, le solde étant versé sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...);
- paiement du montant total à la fin de vos activités, sur présentation des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...).

9. Visibilité de votre projet pendant la campagne

Les projets retenus bénéficieront d'une promotion supplémentaire et d'une plus grande visibilité pendant la Semaine du commerce équitable.

9.1. Promotion de votre projet

Votre projet sera inclus dans le calendrier sur le site www.semaineducommerceequitable.be. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

9.2. Matériel promotionnel gratuit

Les projets sélectionnés pourront commander gratuitement du matériel de campagne (en fonction du stock disponible) :

- Panneaux promotionnels Fair Trade on Board, Fair Trade in action, Fair Trade dans ma commune, Fair Trade à volonté.
- Autocollants Fair Trade on Board, Fair Trade dans ma commune.
- Badges Fair Trade on my mind, Fair Trade Fan et Fair Trade in the pocket.
- Dépliants « Le commerce équitable en quelques mots ».
- Jetons de caddie Fair Trade on Board.

Vous serez contactés ultérieurement à ce sujet.